



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**  
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES  
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> Svc Professionnels en Informatique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 51019-154023/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 51019-154023	<b>Date</b> 2016-01-28
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MCT-014-5093	
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-5-38068 (014)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-02-05</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> MacDonald, Charline	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct014
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 851-6067 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
51019-154023/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
51019-154023

N° de la modif - Amd. No.  
006  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38068

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**Titre: Services Professionnels en Informatique**

**Modification No 006 à l'invitation à soumissionner**

Cette invitation à soumissionner est par la présente modifiée afin de fournir les questions et réponses suivantes:

**Q15. Dans la demande de proposition Section 3.2 (a) (iv) (Page 14 de 41):**

**Pour les projets antérieurs similaires : Dans les cas où la soumission.....Les travaux seront considérés comme « correspondant étroitement » si la description du projet inclut au moins 50% des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.**

**Nous comptons 14 zones uniques de responsabilité dans l'Annexe A comme suit :**

1. Architecte d'applications et de logiciels
2. Programmeur-analyste
3. Testeur
4. Développeur Web
5. Analyste des activités
6. Spécialiste EFVP
7. Gestionnaire de projets
8. Architecte Web
9. Concepteur graphique Web
10. Expert-conseil en contenu multimédia sur le Web
11. Expert-conseil en restructuration de processus opérationnels
12. Rédacteur technique
13. Modélisateur de base de données
14. Administrateurs de projets/Coordonnateurs de projets (les responsabilités sont les mêmes)

**Est-ce que vous voulez dire que des projets similaires devraient correspondre à au moins 7 de ces domaines de responsabilité? Veuillez s'il-vous-plaît confirmer.**

R15. Non, ils doivent correspondre à tous les 14 domaines de responsabilité et avoir au moins 50% des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.

**Q16. Dans la demande de propositions Section 3.2 (a) (ii) (page 13 de 41)**

**On demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements de sécurité suivants pour chaque ressource proposée avec leur soumission avant ou à la date de clôture des soumissions.**

RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	
Nom de la personne tel qu'indiqué sur le formulaire de demande d'autorisation de sécurité	
Niveau de l'autorisation de sécurité obtenue	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
51019-154023/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
51019-154023

N° de la modif - Amd. No.  
006  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38068

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>Période de validité de l'attestation de sécurité obtenue</b>	
<b>Numéro de dossier du formulaire « Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité »</b>	

En tant qu'entreprise, nous possédons le niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire.

Cependant, les employés individuels que nous prévoyons inclure dans notre soumission ne possèdent pas tous l'attestation de sécurité. Le cas échéant, nous veillerons à ce que le personnel individuel possède une attestation de sécurité avant le début des travaux.

Lors d'une soumission préalable de proposition dans le cadre d'un marché de SPICT, nous avons pu réviser la formulation au sujet du niveau d'attestation de sécurité du personnel individuel du commissionnaire comme suit :

Nom de la personne tel qu'il **FIGURERA** dans le formulaire de demande d'autorisation de sécurité. Veuillez préciser si nous pouvons modifier la formulation de cette façon (c.-à-d. remplacer « figure » par figurera »).

R16. Oui, vous pouvez modifier la formulation et remplacer « tel qu'il figure » par « tel qu'il figurera ».

**Q17. Section 5.2.3 Services professionnels – Ressources, premier paragraphe (Page 20 de 41)**

Selon sa forme actuelle, cette clause exige que le soumissionnaire atteste que tout le personnel proposé sera disponible pendant toute la durée du contrat, soit une période maximal de trois ans.

Le présent contrat vise la fourniture de personnel supplémentaire « sur demande » et « au besoin ». Nous sommes d'avis qu'il n'est pas raisonnable de demander aux soumissionnaires d'attester la disponibilité de tout le personnel proposé pendant toute la durée du contrat.

La nature du secteur des services professionnels fait en sorte que toute personne proposée qui n'est pas sollicitée par ACC peu de temps après l'octroi du contrat pour effectuer des travaux dans le cadre de ce contrat serait probablement affectée au contrat d'un autre client – ce qui la rendrait indisponible pour ACC.

Nous aimerions demander que l'exigence suivante soit ajoutée à la section 5.2.3 :

*« Si la ressource proposée ne peut être disponible sur demande, une proposition de ressource de remplacement possédant des compétences équivalentes ou supérieures sera présentée à ACC aux fins d'examen et d'approbation. »*

Veuillez préciser si ce changement serait acceptable.

R17. Accepté. Référence : 5.2.3 Services professionnels – Ressources, premier paragraphe (Page 20 de 41)

INSÉRER : « Si la ressource proposée ne peut être disponible sur demande, une proposition de ressource de remplacement possédant des compétences équivalentes ou supérieures sera présentée à ACC aux fins d'examen et d'approbation. »

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
51019-154023/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
51019-154023

N° de la modif - Amd. No.  
006  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38068

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**Q18. Référence : Annexe F, page 30 de 38, dans le tableau pour le programmeur/analyste – Microsoft.NET - niveau 1, vous avez demandé ce qui suit :**

**R.5.22.4 (24 mois) et R.5.23.4 (36 mois) Expérience de Microsoft IIS 8.0 ou supérieure.**

**Étant donné que la version 8.0 de Microsoft IIS n'a pas été offerte au public avant Windows Server 2012, en septembre 2012, elle n'est disponible que depuis juste trois ans. Il est rare qu'un client l'installe immédiatement. Nous demandons que vous précisez IIS 7.0 ou plus récent dans les critères cotés. Veuillez indiquer si c'est acceptable.**

R18.Veuillez supprimer l'Annexe F – Procédures et critères d'évaluation technique courante et insérer l'Annexe F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016 - Procédures et critères d'évaluation technique ci-jointe; elle comprend les critères révisés visant Microsoft Visual Studio.

**Q19. Est-ce que la Couronne considère l'expérience du système LINUX être un substitut acceptable pour le système UNIX lorsqu'il est exigé d'avoir de l'expérience du système UNIX?**

R19. Oui.

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessus en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Charline MacDonald  
N° de téléphone: (506) 851-6067  
N° de télécopieur: (506) 851-6759

## ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016

### PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

#### G.1 PROCÉDURES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

1. Pour être jugée recevable, une proposition doit :
  - a) répondre à toutes les exigences obligatoires de cet appel d'offres;
  - b) obtenir, pour les critères d'évaluation technique assujettis à la cotation numérique, le minimum requis de 60 % des points pour chaque catégorie de ressources et de 70 % du pointage total pour toutes les catégories de ressources combinées. (Il n'y a pas de pointage minimum requis pour les exigences cotées relativement à l'entreprise.)

Les propositions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ci-dessus ne sont pas prises en considération. De plus, on n'acceptera pas forcément la proposition recevable qui obtient la cote la plus élevée, ni celle qui comporte le prix le plus bas. Le choix de l'entrepreneur se fera selon un ratio de 60:40 pour les points techniques et le prix respectivement. La proposition technique recevable dont le prix est le plus bas obtient un maximum de 40 points tandis que les autres propositions de prix sont cotées au prorata. On calcule la note technique en faisant un calcul proportionnel de la note technique obtenue par la proposition par rapport à la note totale possible de 60. Lorsqu'on ajoute les points techniques et les points selon le prix, la proposition obtenant la note la plus élevée offre le meilleur rapport qualité-prix; elle sera donc recommandée pour l'attribution du contrat.

#### Exemple de détermination du meilleur rapport qualité-prix

Les soumissionnaires devraient savoir que les chiffres présentés dans l'exemple ci-après n'ont aucun lien avec les prévisions de coût, de prix de la soumission ou du budget escompté relatif aux exigences futures.

Les calculs seront effectués à l'aide de la méthode du « meilleur pointage à cote numérique combinée », avec 60 % de pondération pour le pointage à cote numérique et 40 % de pondération pour le pointage selon le coût ou le prix.

Données de calcul :	Nombre de points établis	Prix proposé du soumissionnaire
Soumissionnaire 1	*88/100	60 000 \$
Soumissionnaire 2	82/100	55 000 \$
Soumissionnaire 3	76/100	**50 000 \$

Calcul final	Nombre de points établis	Nombre de points pour le prix	NOMBRE TOTAL DE POINTS
Soumissionnaire 1	$88/88^* \times 60 = 60$	$(1 - (60 - 50)50^{**}) \times 40 = 32$	92
Soumissionnaire 2	$82/88 \times 60 = 55,91$	$(1 - (55 - 50)50^{**}) \times 40 = 36$	91,909
Soumissionnaire 3	$76/88^* \times 60 = 51,82$	$(1 - (50 - 50)50^{**}) \times 40 = 40$	91,818

## PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Pour les besoins du présent exemple, nous supposons que trois soumissions recevables ont été reçues et que le pointage maximum que l'on peut obtenir est 100 points. La proposition à cote numérique la plus élevée et la proposition dont le prix est le moins élevé recevraient un pourcentage de points global (c'est-à-dire 60 et 40 respectivement), les pointages des autres propositions étant calculés au prorata. D'après cet exemple, on recommanderait l'adjudication du contrat au soumissionnaire 1 qui a obtenu le pointage le plus élevé compte tenu du mérite technique et de gestion ainsi que du prix proposé.

\* Représente la proposition dont la cote numérique est la plus élevée.

\*\* Représente la proposition dont le prix est le plus bas.

2. Les soumissionnaires doivent présenter une offre pour toutes les catégories obligatoires de personnes-ressources et proposer au moins deux personnes-ressources pour chaque catégorie obligatoire **sauf s'il s'agit de la catégorie O.3.1 Architecte d'applications et de logiciels – Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle. Dans cette dernière catégorie, une seule personne-ressource est à proposer.** Les soumissionnaires doivent fournir des curriculum vitae pour chaque personne-ressource proposée. Une ressource peut être proposée pour un maximum de deux catégories obligatoires. Aucune ressource ne peut être proposée pour trois catégories ou plus.
3. Le soumissionnaire peut reproduire les tableaux en utilisant son propre programme de traitement de texte. Il doit remplir les tableaux (ou les copies) de la façon suivante :
  - a. pour les tableaux de critères obligatoires des sections O.2 et O.3, le soumissionnaire doit entrer un « O » pour « Oui » ou un « N » pour « Non » dans la colonne « Répond » et fournir une justification pour les réponses « O »;
  - b. pour les tableaux d'exigences cotées des sections C.4 et C.5, le soumissionnaire doit entrer un montant déclaré, soit des mois d'expérience ou des points selon le cas, et fournir une justification pour ces déclarations. Il est fortement recommandé que le soumissionnaire attribue un nombre à chaque affectation dans le curriculum vitae (CV) pour faciliter la consultation des tableaux d'évaluation.
4. La « justification » indiquée par le soumissionnaire dans les tableaux doit fournir suffisamment d'information pour démontrer, à la satisfaction des évaluateurs, que les services ou l'expérience proposés répondent à l'exigence. La justification peut être inscrite dans le tableau, ou, dans le cas des ressources (le personnel), elle peut être un renvoi au curriculum vitae de la personne-ressource avec mention de la page et du paragraphe, ou elle peut être une combinaison des deux méthodes (le soumissionnaire peut choisir d'ajouter de l'information dans la colonne Justification, à l'appui de l'information contenue dans le curriculum vitae, en plus d'entrer un renvoi au CV).

## ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016

### PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

5. Les soumissionnaires sont avisés que le fait d'indiquer l'expérience de la personne-ressource sans en décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence relativement aux exigences ne sera pas considéré comme une justification aux fins de la présente évaluation. Le soumissionnaire doit fournir des renseignements détaillés et complets indiquant où, quand (mois et année) et comment (par l'intermédiaire de quelles activités et responsabilités) les compétences et l'expérience mentionnées ont été acquises. L'expérience acquise pendant les études ne sera pas considérée comme de l'expérience de travail. Toute expérience de travail doit avoir été acquise dans un milieu de travail légitime, et non pas dans le cadre d'études. Les stages dans le cadre des programmes coopératifs sont considérés comme de l'expérience pratique, à la condition qu'ils se rapportent aux services à fournir.
6. Les soumissionnaires sont avisés que le ou les mois d'expérience indiqués pour un projet dont la durée se chevauche avec celle d'un autre projet cité ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple : Si la période du projet 1 est de juillet 2011 à décembre 2011 et si celle du projet 2 s'étend d'octobre 2011 à janvier 2012, le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets sera de sept (7).
7. Les propositions doivent fournir des renseignements à l'appui, soit des curriculum vitae qui décrivent clairement le niveau et la nature des connaissances/de l'expérience acquises par la personne-ressource proposée. Ces renseignements doivent comporter des projets antérieurs pertinents qui ont permis aux personnes d'acquérir l'expérience/les connaissances nécessaires tout en précisant les dates de ces projets. **Dans le cas des curriculum vitae qui indiquent seulement l'année ou les années au cours desquelles l'expérience pertinente a été acquise, l'équipe d'évaluation considérera que la durée de cette expérience n'est que d'un mois pour ce qui est des années de début et de fin de la période. Par exemple, s'il est indiqué que l'expérience a été acquise entre 2007 et 2009, l'équipe d'évaluation considérera que l'expérience pertinente est d'un mois en 2007 (décembre), de 12 mois en 2008 et d'un mois (janvier) en 2009 pour un total de 14 mois.**
8. Aux fins de l'interprétation des critères d'évaluation, l'exigence « au cours des quatre dernières années » signifie « au cours des 4 dernières années à compter de la date à laquelle la DP a été diffusée ».
9. Pour toutes les catégories de ressources indiquées dans les tableaux d'exigences cotées, un point sera attribué pour chaque mois d'expérience qui satisfait aux exigences décrites dans les tableaux. Dans certains cas, on exige une expérience « supérieure à l'exigence obligatoire », ce qui signifie que l'exigence est identique à une exigence obligatoire et que des points seront attribués uniquement pour l'expérience relative à l'exigence cotée qui excède l'expérience obligatoire.

## ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016

### PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

10. Sauf indication contraire, on peut compter une même expérience pour chaque critère à l'intérieur d'une même catégorie de ressources. Par exemple, si la personne-ressource proposée comme programmeur-analyste Java EE possède 60 mois d'expérience dans l'utilisation des architectures, des technologies et des outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou Microsoft Windows (exigence C.5.4.2) et que tout ce travail se faisait dans un environnement Struts, cette expérience peut être comptée aussi bien pour C.5.4.2 que pour C.5.4.3.
11. Pour démontrer la procédure d'attribution de points décrite dans les deux paragraphes précédents, le tableau suivant donne un EXEMPLE, où il est supposé, pour plus de simplicité, que la personne-ressource possède 18 mois d'expérience valide pour chaque critère.

EXEMPLE Critères	EXEMPLE Exigence cotée pour les personnes-ressources proposées	EXEMPLE Pointage maximal	EXEMPLE Mois déclarés	EXEMPLE Nombre de points
C.5.4.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> dans le secteur de la TI.	24	18	18
C.5.4.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	12	18	12
C.5.4.3	Expérience de Struts	24	18	18
C.5.4.4	Expérience de WebSphere 7.x/8.x	12	18	12
C.5.4.5	Expérience de Rational Application Developer 7 ou d'une version supérieure	24	18	18
<b>Total</b>	-----	96		78

12. Dans les catégories de ressources, les pointages donnés pour chaque ressource seront entrés dans la colonne Pointage initial (Ressource 1 – C1 et/ou Ressource 2 – C2) du tableau ci-dessous; ensuite, le pointage initial total sera calculé (la moyenne de C1 et de C2), puis multiplié par le poids pour donner le pointage pondéré de la catégorie de ressources.

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

Critères	Catégorie de personnes-ressources	Pointage initial		Pointage initial total (moyenne)	Poids	Pointage pondéré pour la catégorie de ressources (« Pointage initial » multiplié par le « poids »)
		R1	R2			
<b>Catégories obligatoires</b>						
C.5.1	A.1 Architecte d'applications et de logiciels – <u>Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle</u> , niveau 1		→		1,2	
C.5.2	A.7 Programmeur-analyste – <u>PL/SQL</u> , niveau 1				1,0	
C.5.3	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 1				1,0	
C.5.4	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 2				1,5	
C.5.5	A.7 Programmeur-analyste – <u>Adobe Experience Manager (AEM)/LiveCycle</u> , niveau 2				1,0	
C.5.6	A.11 Testeur, niveau 1				1,5	
C.5.7	A.11 Testeur, niveau 2				1,5	
C.5.8	A.14 Développeur Web, niveau 1				1,0	
C.5.9	A.14 Développeur Web, niveau 2				1,5	
C.5.10	B.1 Analyste des activités, niveau 1				1,2	
C.5.11	B.1 Analyste des activités, niveau 2				1,2	
C.5.12	C.16 Spécialiste EFVP, niveau 1				1,3	
C.5.13	P.9 Gestionnaire de projets, niveau 1				1,2	
<b>Catégories facultatives</b>						
C.5.14	A.1 Architecte d'applications et de logiciels – <u>Cognos</u> , niveau 1		→		0,5	
C.5.15	A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 2		→		0,5	
C.5.16	A.3 Programmeur-analyste de la PRO – <u>PeopleSoft</u> , niveau 1		→		0,5	
C.5.17	A.3 Programmeur-analyste de la PRO – <u>SAP</u> , niveau 1		→		0,5	
C.5.18	A.7 Programmeur-analyste – <u>C++</u> , niveau 1		→		0,5	
C.5.19	A.7 Programmeur-analyste – <u>Cognos</u> , niveau 1		→		0,5	
C.5.20	A.7 Programmeur-analyste – <u>PowerBuilder</u> , niveau 1		→		0,5	
C.5.21	A.7 Programmeur-analyste – <u>PowerBuilder</u> , niveau 2		→		0,5	
C.5.22	A.7 Programmeur-analyste – <u>Microsoft.NET</u> , niveau 1		→		0,5	

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

Critères	Catégorie de personnes-ressources	Pointage initial		Pointage initial total (moyenne)	Poids	Pointage pondéré pour la catégorie de ressources (« Pointage initial » multiplié par le « poids »)
		R1	R2			
C.5.23	A.7 Programmeur-analyste – <u>Microsoft.NET</u> , niveau 2		→		0,4	
C.5.24	A.7 Programmeur-analyste – <u>PL/SQL</u> , niveau 2		→		0,5	
C.5.25	A.11 Testeur – <u>bilingue</u> , niveau 1		→		0,5	
C.5.26	A.11 Testeur – <u>bilingue</u> , niveau 2		→		0,5	
C.5.27	A.12 Architecte Web, niveau 1		→		0,5	
C.5.28	A.12 Architecte Web, niveau 2		→		0,25	
C.5.29	A.15 Concepteur graphique Web, niveau 1		→		1,0	
C.5.30	A.15 Concepteur graphique Web, niveau 2		→		0,5	
C.5.31	A.16 Expert-conseil en contenu multimédia sur le Web, niveau 1		→		1,5	
C.5.32	B.1 Analyste des activités – <u>bilingue</u> , niveau 1		→		0,5	
C.5.33	B.1 Analyste des activités – <u>bilingue</u> , niveau 2		→		0,3	
C.5.34	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels, niveau 2		→		0,3	
C.5.35	B.14 Rédacteur technique, niveau 1		→		0,5	
C.5.36	I.4 - Modélisateur de base de données – <u>Oracle</u> , niveau 1		→		1,0	
C.5.37	P.6 Administrateur de projets, niveau 1		→		1,0	
C.5.38	P.7 Coordonnateur de projets, niveau 1		→		1,0	
<b>Total pondéré pour la catégorie de ressources</b>						

13. Les deux exigences cotées seront combinées en un pointage total; on multiplie à cette fin les pointages totaux pour les exigences cotées de l'entreprise et les exigences cotées pondérées des ressources par un facteur de pondération, puis on fait l'addition suivante :

(Pointage coté pour l'entreprise \* 5 %) + (Pointage pondéré pour les ressources \* 95 %)

14. **LES SOUMISSIONNAIRES SONT AVISÉS DE L'APPLICATION D'UNE NOTE DE PASSAGE DE 60 % À CHAQUE CATÉGORIE DE RESSOURCES. SI LA NOTE DE PASSAGE N'EST PAS OBTENUE, LA PROPOSITION SERA JUGÉE IRRECEVABLE ET NE SERA PAS PRISE EN CONSIDÉRATION.** Cette note de passage ne s'applique pas à chaque critère d'une catégorie de ressources ni à chaque ressource individuellement, mais plutôt à la note maximale totale attribuée à la catégorie de ressources. Dans l'exemple ci-dessous, la

## ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016

### PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

note maximale totale est de 60 points; une note de passage de 36 (60 % de 60) s'appliquerait. Un total de 60 points a été attribué à la ressource 1 et un total de 18 points, à la ressource 2, ce qui représente une moyenne totale de 39 points pour cette catégorie de ressources, ce qui équivaut à 65 % de la note totale de 60, donc la note de passage. Pour les ressources proposées dans les catégories facultatives et la catégorie obligatoire O.4.1. « Architecte d'applications et de logiciels – Adobe Experience Manager (AEM) LiveCycle », seule la note initiale est utilisée pour le calcul de la note de passage, étant donné qu'une seule ressource peut être proposée.

Testeur, niveau 1	Pointage maximal	Pointage initial		Pointage de catégorie (moyenne)	Pourcentage de catégorie	Note de passage de 60 % O/N
		Personne-ressource 1	Personne-ressource 2			
R.5.6.1 Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de quarante-huit (48) mois</u> dans le secteur de la TI.	24	24	12	18		
R.5.6.2 Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de trente-six (36) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	12	12	6	9		
R.5.6.3 Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> d'utilisation d'outils ou de solutions d'essai dans un environnement de test de logiciels.	12	12	0	6		
R.5.6.4 Expérience de l'utilisation des outils IBM Rational Functional Tester et Rational Quality Manager dans un environnement de test de logiciels.	12	12	0	6		
<b>Total de la catégorie</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>18</b>	<b>39</b>	<b>65 %</b>	<b>0</b>

15. **LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT SAVOIR QU'UNE NOTE DE PASSAGE DE 70 % EST APPLIQUÉE AU POINTAGE TOTAL OBTENU POUR TOUTES LES CATÉGORIES OBLIGATOIRES ET LES CATÉGORIES FACULTATIVES REMPLIES EN COMBINAISON.** En d'autres termes, les pointages obtenus pour les 38 catégories de ressources obligatoires sont totalisés, puis divisés par la somme des 38 pointages maximaux (moins les catégories facultatives non remplies), et ensuite multipliés par 100. Si le résultat est inférieur à 70 %, la proposition sera jugée irrecevable et ne sera pas prise en

## ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016

### PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

considération. À titre d'exemple, si des ressources sont proposées pour toutes les catégories et que le pointage total est de 2 975 points, ce chiffre serait divisé par la somme des 38 pointages maximaux (4 866) et ensuite multiplié par 100, ce qui donnerait un pourcentage total de 61,14 %. La proposition serait donc jugée irrecevable. Si des ressources n'étaient proposées que dans les catégories obligatoires et que le pointage total était de 825, ce chiffre serait divisé par la somme des 13 pointages maximaux (1 128) pour les seules catégories obligatoires et multiplié par 100; on obtiendrait donc un pourcentage total de 73,14 %, et cette proposition serait jugée recevable. Dans un troisième exemple, si des ressources étaient proposées dans toutes les catégories obligatoires et dans les 3 premières catégories facultatives seulement pour un pointage total de 1 350, ce chiffre serait divisé par la somme des 13 pointages maximaux (1 128) pour les catégories obligatoires, plus la somme des pointages maximaux pour les 3 catégories facultatives remplies (444); on obtiendrait donc un total de 1 572 qui serait ensuite multiplié par 100. Le pourcentage total serait alors de 85,88 %, ce qui serait jugé recevable.

16. Une fois que les pointages techniques ont été effectués, le prix total évalué est calculé en multipliant les taux journaliers proposés par le soumissionnaire, pour chacune des trois années, par le nombre estimatif de jours par an (voir « Base de paiement » pour plus de détails), puis en additionnant les produits de ces calculs. Le nombre estimatif de jours par an sert uniquement aux fins du processus d'évaluation; il ne représente pas l'utilisation réelle dans le cadre du contrat.
17. Aux fins de l'évaluation, on utilise la matrice ci-après pour déterminer le « taux journalier ferme » si des ressources ne sont pas disponibles pour les catégories facultatives :

Catégorie facultative	Correspondance	Catégorie obligatoire
A.1 Architecte d'applications et de logiciels – <u>Cognos</u> , niveau 1	→	A.1 Architecte d'applications et de logiciels – <u>Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle</u> , niveau 1
A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 2	→	A.1 Architecte d'applications et de logiciels – <u>Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle</u> , niveau 1
A.3 Programmeur-analyste de la PRO – <u>PeopleSoft</u> , niveau 1	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 1
A.3 Programmeur-analyste de la PRO – <u>SAP</u> , niveau 1	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 1
A.7 Programmeur-analyste – <u>C++</u> , niveau 1	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 1
A.7 Programmeur-analyste – <u>Cognos</u> , niveau 1	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 1
A.7 Programmeur-analyste – <u>PowerBuilder</u> , niveau 1	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 1
A.7 Programmeur-analyste – <u>PowerBuilder</u> , niveau 2	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 2
A.7 Programmeur-analyste – <u>Microsoft .NET</u> ,	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 1

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

Catégorie facultative	Correspondance	Catégorie obligatoire
niveau 1		
A.7 Programmeur-analyste – <u>Microsoft .NET</u> , niveau 2	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 2
A.7 Programmeur-analyste – <u>PL/SQL</u> , niveau 2	→	A.7 Programmeur-analyste – <u>Java EE</u> , niveau 2
A.11 Testeur – <u>bilingue</u> , niveau 1	→	A.11 Testeur – niveau 1
A.11 Testeur – <u>bilingue</u> , niveau 2	→	A.11 Testeur – niveau 2
A.12 Architecte Web, niveau 1	→	A.14 Développeur Web, niveau 1
A.12 Architecte Web, niveau 2	→	A.14 Développeur Web, niveau 2
A.15 Concepteur graphique Web, niveau 1	→	A.14 Développeur Web, niveau 1
A.15 Concepteur graphique Web, niveau 2	→	A.14 Développeur Web, niveau 2
A.16 Expert-conseil en contenu multimédia sur le Web, niveau 1	→	A.14 Développeur Web, niveau 1
B.1 Analyste des activités – <u>bilingue</u> , niveau 1	→	B.1 Analyste des activités, niveau 1
B.1 Analyste des activités – <u>bilingue</u> , niveau 2	→	B.1 Analyste des activités, niveau 2
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels, niveau 2	→	B.1 Analyste des activités, niveau 2
B.14 Rédacteur technique, niveau 1	→	A.11 Testeur, niveau 1
I.4 - Modélisateur de base de données – <u>Oracle</u> , niveau 1	→	A.1 Architecte d'applications et de logiciels – <u>Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle</u> , niveau 1
P.6 Administrateur de projets, niveau 1	→	A.11 Testeur, niveau 1
P.7 Coordonnateur de projets, niveau 1	→	A.11 Testeur, niveau 1

**O.2 Exigences obligatoires pour l'entreprise (O)**

1. Toutes les exigences à chacune des sous-sections du tableau ci-après sont obligatoires et doivent être remplies par le soumissionnaire.

**EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR L'ENTREPRISE  
(Les soumissionnaires doivent remplir le tableau)**

Critères	Exigences obligatoires pour le soumissionnaire	Répond O/N	Référence / justification
<b>O.2.1.1</b>	Le soumissionnaire doit avoir fourni des ressources, pendant une période de deux (2) années au cours des quatre (4) dernières années, de sorte qu'au moins cinq (5) différentes ressources TI aient commencé 10 attributions de tâches distinctes au minimum, soit au fur et à mesure des besoins, soit sous forme de tâches à l'intérieur d'un même contrat. (Le but est que le soumissionnaire puisse démontrer qu'il a de l'expérience dans l'affectation et la gestion des ressources, pour satisfaire à des demandes qui changent rapidement.). Il faut fournir de brèves descriptions au sujet du travail relatif au contrat.		
<b>O.2.1.2</b>	Le soumissionnaire doit avoir fourni, dans le cadre d'un seul		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

Critères	Exigences obligatoires pour le soumissionnaire	Répond O/N	Référence / justification
	contrat au cours des quatre (4) dernières années, au moins 6 ressources de la TI relativement à des projets simultanés. De brèves descriptions sont requises au sujet du travail relatif au contrat.		

**O.3 Exigences obligatoires pour les personnes-ressources proposées (O)**

1. Toutes les exigences indiquées dans les tableaux de cette section sont obligatoires et doivent être remplies par le soumissionnaire.
2. Le soumissionnaire est prié de reproduire les tableaux et de veiller à remplir un tableau par personne-ressource proposée.

**O.3.1 A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
<b>O.3.1.1</b>	Minimum de quarante-huit (48) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
<b>O.3.1.2</b>	Minimum de trente-six (36) mois d'expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.		
<b>O.3.1.3</b>	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience de Java EE, Oracle, SQL, Web Services (WSDL ou REST), HTML et XML.		
<b>O.3.1.4</b>	Minimum de douze (12) mois d'expérience des services AEM / LiveCycle pour les documents (formulaires, lettres et autres).		
<b>O.3.1.5</b>	Minimum de douze (12) mois d'expérience avec AEM/LiveCycle Process Management Development (avec une connaissance des outils Workbench et Designer et du System Development Kit SDK) pour l'intégration de ces moyens technologiques.		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**O.3.2 A.7 Programmeur-analyste – PL/SQL, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
<b>O.3.2.1</b>	Minimum de quarante-huit (48) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
<b>O.3.2.2</b>	Minimum de trente-six (36) mois d'expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.		
<b>O.3.2.3</b>	Minimum de trente-six (36) mois d'expérience en programmation de rapports dans les systèmes Cognos/PRO.		
<b>O.3.2.4</b>	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience en programmation logicielle ETL (Extraire, transformer, charger).		

**O.3.3 A.7 Programmeur-analyste – Java EE, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
<b>O.3.3.1</b>	Minimum de quarante-huit (48) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
<b>O.3.3.2</b>	Minimum de trente-six (36) mois d'expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.		
<b>O.3.3.3</b>	Minimum de trente-six (36) mois d'expérience en programmation dans un environnement Java EE.		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**O.3.4 A.7 Programmeur-analyste – Java EE, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
O.3.4.1	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
O.3.4.2	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.		
O.3.4.3	Minimum de soixante (60) mois d'expérience en programmation dans un environnement Java EE.		

**O.3.5 A.7 Programmeur-analyste – Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
O.3.5.1	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
O.3.5.2	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.		
O.3.5.3	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience en programmation dans un environnement Java EE.		
O.3.5.4	Minimum de six (6) mois d'expérience de la création et de la modification de formulaires Adobe (en format XDP) à l'aide de Designer d'Adobe; il s'agit de créer des scripts de validation des postes des formulaires à l'aide de JavaScript, d'avoir accès aux données en XML pour remplir et enregistrer les données des postes <b>et/ou</b> de créer et modifier les processus d'exécution de documents dans l'environnement de développement intégré WorkBench d'Adobe.		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**O.3.6 A.11 Testeur, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
O.3.6.1	Minimum de quarante-huit (48) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
O.3.6.2	Minimum de trente-six (36) mois d'expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.		
O.3.6.3	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans l'utilisation d'outils/de solutions d'essai dans un environnement de test de logiciels.		

**O.3.7 A.11 Testeur, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
O.3.7.1	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
O.3.7.2	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.		
O.3.7.3	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans l'utilisation d'outils/de solutions d'essai dans un environnement de test de logiciels.		

**O.3.8 A.14 Développeur Web, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
O.3.8.1	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans le secteur du développement Web.		
O.3.8.2	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

	l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils dans un environnement serveur Microsoft Windows.		
<b>O.3.8.3</b>	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience de ColdFusion, SQL Server, HTML, CSS et jQuery.		
<b>O.3.8.4</b>	Minimum de six (6) mois d'expérience dans l'utilisation des normes Web du gouvernement du Canada.		

**O.3.9 Développeur Web, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
<b>O.3.9.1</b>	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans le secteur du développement Web.		
<b>O.3.9.2</b>	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils Web dans un environnement serveur Microsoft Windows.		
<b>O.3.9.3</b>	Minimum de soixante (60) mois d'expérience de ColdFusion, SQL Server, HTML, CSS et jQuery.		
<b>O.3.9.4</b>	Minimum de douze (12) mois d'expérience dans l'utilisation des normes Web du gouvernement du Canada.		

**O.3.10 B.1 Analyste des activités, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
<b>O.3.10.1</b>	Minimum de quarante-huit (48) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
<b>O.3.10.2</b>	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans l'élaboration, la mise à jour et la facilitation de la collecte de spécifications fonctionnelles.		
<b>O.3.10.3</b>	Minimum de douze (12) mois d'expérience dans la présentation et la démonstration d'applications logicielles aux groupes de clients concernés.		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**O.3.11 B.1 Analyste des activités, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
O.3.11.1	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
O.3.11.2	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans l'élaboration, la mise à jour et la facilitation de la collecte de spécifications fonctionnelles.		
O.3.11.3	Minimum de soixante (60) mois d'expérience dans la présentation et la démonstration d'applications logicielles aux groupes de clients concernés.		

**O.3.12 C.16 Spécialiste EFVP, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
O.3.12.1	Minimum de trente-six (36) mois d'expérience dans un environnement du gouvernement fédéral.		
O.3.12.2	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans la réalisation d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et/ou d'EFVP de base en application de la politique et des directives du Conseil du Trésor.		
O.3.12.3	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans l'élaboration de plans de gestion des risques relatifs à la vie privée.		
O.3.12.4	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans l'élaboration de recommandations en matière de stratégies d'atténuation des risques.		

ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016

PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

**O.3.13 P.9 Gestionnaire de projets, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence obligatoire pour la ressource proposée	Répond (O/N)	Référence / justification
O.3.13.1	Minimum de quarante-huit (48) mois d'expérience dans le secteur de la TI.		
O.3.13.2	Minimum de quarante-huit (48) mois d'expérience à titre de gestionnaire de projets dans l'élaboration de systèmes d'application de taille moyenne ou grande.		
O.3.13.3	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans un environnement gouvernemental.		
O.3.13.4	Minimum de vingt-quatre (24) mois d'expérience dans l'exécution d'analyses de risques.		

**C.4 Exigences cotées pour l'entreprise (C)**

1. Toutes les exigences dans les tableaux de cette section sont cotées et doivent être remplies par le soumissionnaire.

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**Exigences cotées pour le soumissionnaire :**

<b>Critères</b>	<b>Exigence cotée pour le soumissionnaire</b>	<b>Pointage maximal</b>	<b>Déclaration par le soumissionnaire</b>	<b>Référence / justification</b>
<b>C.4.1.1</b>	Pour les ressources supérieures à l'exigence obligatoire en O.2.1.1 et O.2.1.2, inscrire 10 points par ressource jusqu'à un maximum de 50. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre TOTAL de personnes-ressources dans la colonne Justification.	50		
<b>C.4.1.2</b>	Pour le nombre de personnes-ressources affectées au cours des quatre dernières années à des tâches exigeant principalement des connaissances spécialisées en Java EE pendant une période d'au moins huit (8) semaines pour chaque affectation, inscrire 10 points par ressource jusqu'à un maximum de 20. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre TOTAL de ressources dans la colonne Justification.	20		
<b>C.4.1.3</b>	Pour le nombre de personnes-ressources affectées au cours des quatre dernières années à des tâches exigeant principalement des connaissances spécialisées en architecture d'applications et de logiciels pendant une période d'au moins huit (8) semaines pour chaque affectation, inscrire 10 points par ressource jusqu'à un maximum de 20. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre TOTAL de ressources dans la colonne Justification.	20		
<b>C.4.1.4</b>	Pour le nombre de personnes-ressources affectées au cours des quatre dernières années à des tâches exigeant principalement des connaissances spécialisées à titre de programmeur-analyste en Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle pendant une période d'au moins huit (8) semaines pour chaque affectation, inscrire 10 points par ressource jusqu'à un maximum de 20. Le soumissionnaire doit indiquer le nombre TOTAL de ressources dans la colonne Justification.	20		
<b>C.4.1.5</b>	Pour le nombre de personnes-ressources affectées au cours des quatre dernières années à des tâches exigeant principalement des connaissances spécialisées à titre de testeur pendant une période d'au moins huit (8) semaines pour chaque affectation, inscrire 10 points par ressource jusqu'à un maximum de 20. Le	20		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

<b>Critères</b>	<b>Exigence cotée pour le soumissionnaire</b>	<b>Pointage maximal</b>	<b>Déclaration par le soumissionnaire</b>	<b>Référence / justification</b>
	soumissionnaire doit indiquer le nombre TOTAL de ressources dans la colonne Justification.			
<b>C.4.1.6</b>	Pour le nombre de personnes-ressources qui ont déjà travaillé avec les systèmes d'Anciens Combattants Canada, inscrire 10 points par ressource et par système de ce ministère jusqu'à un maximum de 100. Le soumissionnaire doit indiquer les ressources et les systèmes d'ACC dans la colonne Justification. Voir le glossaire pour obtenir des précisions sur ces systèmes. Il peut s'agir de ressources en O.2.1.1 et O.2.1.2.	100		
	<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>	230		

**C.5. Exigences cotées pour les catégories de personnes-ressources proposées (C)**

1. Toutes les exigences dans les tableaux de cette section sont cotées et doivent être remplies par le soumissionnaire. **Un point sera attribué pour chaque mois d'expérience.**
2. Lorsque la certification est exigée, les points sont attribués en fonction de la validité de la certification, et non du nombre de mois durant lesquels la ressource a eu la certification.
3. Le soumissionnaire est prié de reproduire les tableaux et de veiller à remplir un tableau par ressource proposée.
4. Pour les catégories facultatives et obligatoires, le nombre de ressources à évaluer est respectivement d'une et de deux personnes-ressources sauf pour la catégorie obligatoire R.5.1 « Architecte d'applications et de logiciels – Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle » pour laquelle une seule ressource sera évaluée.

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.1 A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.1.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de quarante-huit (48) mois</u> d'expérience dans le secteur de la TI.	24		
C.5.1.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de trente-six (36) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	12		
C.5.1.3	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> d'utilisation de Java EE, Oracle, SQL, Web Services (WSDL et REST), HTML et XML.	24		
C.5.1.4	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de douze (12) mois</u> d'utilisation des services d'Adobe Experience Manager / LiveCycle pour les documents (formulaires, lettres et autres).	24		
C.5.1.5	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de douze (12) mois</u> d'utilisation de Process Management Development (avec une connaissance des outils Workbench et Designer et du LiveCycle System Development Kit [SDK]) pour l'intégration de ces moyens technologiques.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		108		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.2 A.7 Programmeur-analyste – PL/SQL, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.2.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de quarante-huit (48) mois</u> d'expérience dans le secteur de la TI.	24		
C.5.2.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de trente-six (36) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	12		
C.5.2.3	Expérience dans l'utilisation de schémas logiques et physiques de bases de données.	24		
C.5.2.4	Expérience dans l'utilisation de PL/SQL.	12		
C.5.2.5	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> de programmation logicielle ETL.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		96		

**C.5.3 A.7 Programmeur-analyste – Java EE, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.3.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de quarante-huit (48) mois</u> d'expérience dans le secteur de la TI.	24		
C.5.3.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de trente-six (36) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	12		
C.5.3.3	Expérience de Struts.	12		
C.5.3.4	Expérience de WebSphere 7.x/8.x.	24		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

<b>C.5.3.5</b>	Expérience de Rational Application Developer 7 ou d'une version supérieure.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		96		

**C.5.4 A.7 Programmeur-analyste – Java EE, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/Justification
<b>C.5.4.1</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> dans le secteur de la TI.	24		
<b>C.5.4.2</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	12		
<b>C.5.4.3</b>	Expérience de Struts.	12		
<b>C.5.4.4</b>	Expérience de WebSphere 7.x/8.x.	24		
<b>C.5.4.5</b>	Expérience de Rational Application Developer 7 ou d'une version supérieure.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		96		

**C.5.5 A.7 Programmeur-analyste – Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/Justification
<b>C.5.5.1</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> dans le secteur de la TI.	24		
<b>C.5.5.2</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	24		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

<b>C.5.5.3</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> de programmation dans un environnement Java EE.	24		
<b>C.5.5.4</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de six (6) mois</u> de création et de modification de formulaires Adobe (en format XDP) à l'aide de Designer d'Adobe; il s'agit de créer des scripts de validation de postes des formulaires à l'aide de Javascript et d'avoir accès aux données en XML pour remplir et enregistrer les postes.	24		
<b>C.5.5.5</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de six (6) mois</u> de création et de modification de processus d'exécution de documents dans un environnement de développement intégré WorkBench d'Adobe.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		120		

**C.5.6 A.11 Testeur, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

<b>Critères</b>	<b>Exigence cotée pour la ressource proposée</b>	<b>Pointage maximal</b>	<b>Mois déclarés</b>	<b>Référence/ Justification</b>
<b>C.5.6.1</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de quarante-huit (48) mois</u> dans le secteur de la TI.	24		
<b>C.5.6.2</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de trente-six (36) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	12		
<b>C.5.6.3</b>	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> d'utilisation de solutions et d'outils d'essai dans un environnement de test de logiciels.	12		
<b>C.5.6.4</b>	Expérience dans l'utilisation des outils IBM Rational Functional Tester et Rational Quality Manager dans un environnement de test de logiciels.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		60		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.7 A.11 Testeur, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.7.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> dans le secteur de la TI.	24		
C.5.7.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	12		
C.5.7.3	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> d'utilisation de solutions et d'outils d'essai dans un environnement de test de logiciels.	12		
C.5.7.4	Expérience dans l'utilisation des outils IBM Rational Functional Tester et Rational Quality Manager dans un environnement de test de logiciels.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		60		

**C.5.8 A.14 Développeur Web, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.8.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> d'expérience dans le secteur du développement Web.	24		
C.5.8.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	24		
C.5.8.3	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> d'utilisation de ColdFusion, SQL Server, HTML, CSS et jQuery.	24		
C.5.8.4	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de six (6) mois</u> d'utilisation des normes Web du gouvernement du Canada.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		84		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.9 Développeur Web, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.9.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> dans le secteur du développement Web.	24		
C.5.9.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> d'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	24		
C.5.9.3	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> d'utilisation de ColdFusion, SQL Server, HTML, CSS et jQuery.	24		
C.5.9.4	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de douze (12) mois</u> d'utilisation des normes Web du gouvernement du Canada.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		84		

**C.5.10 B.1 Analyste des activités, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.10.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de quarante-huit (48) mois</u> dans le secteur de la TI.	24		
C.5.10.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> dans l'élaboration, la mise à jour et la facilitation de la collecte de spécifications fonctionnelles.	24		
C.5.10.3	Expérience des tests de développement de logiciels.	24		
C.5.10.4	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de douze (12) mois</u> dans la présentation et la démonstration d'applications logicielles aux groupes de clients concernés.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		84		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.11 B.1 Analyste des activités, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.11.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> dans le secteur de la TI.	24		
C.5.11.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> dans l'élaboration, la mise à jour et la facilitation de la collecte de spécifications fonctionnelles.	24		
C.5.11.3	Expérience des tests de développement de logiciels.	24		
C.5.11.4	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de soixante (60) mois</u> dans la présentation et la démonstration d'applications logicielles aux groupes de clients concernés.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		84		

**C.5.12 C.16 Spécialiste EFVP, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.12.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de trente-six (36) mois</u> dans un environnement du gouvernement fédéral.	24		
C.5.12.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> dans l'exécution d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) ou d'EFVP de base en application de la politique et des directives du Conseil du Trésor.	24		
C.5.12.3	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> dans l'élaboration de plans de gestion des risques relatifs à la vie privée.	12		
C.5.12.4	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> dans l'élaboration de stratégies d'atténuation des risques.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		72		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.13 P.9 Gestionnaire de projets, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.13.1	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de quarante-huit (48) mois</u> dans le secteur de la TI.	24		
C.5.13.2	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de quarante-huit (48) mois</u> à titre de gestionnaire de projets dans l'élaboration de systèmes d'application de taille moyenne ou grande.	24		
C.5.13.3	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> de travail dans un environnement gouvernemental.	12		
C.5.13.4	Expérience <u>supérieure à l'exigence obligatoire de vingt-quatre (24) mois</u> dans l'exécution d'analyses de risques.	12		
CR.5.13.5	Certificat ou diplôme en gestion de projet d'un organisme reconnu comme le PMI (Project Management Institute) ou une université ou un collège (une preuve doit être jointe à la proposition).	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		84		

**C.5.14 A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Cognos, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.14.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.14.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.14.3	Expérience du travail avec Oracle et SQL.	24		
C.5.14.4	Expérience du travail avec Cognos BI Administration et Framework Manager.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		132		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.15 A.1 Architecte d'applications et de logiciels, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

<b>Critères</b>	<b>Exigence cotée pour la ressource proposée</b>	<b>Pointage maximal</b>	<b>Mois déclarés</b>	<b>Référence/ Justification</b>
<b>C.5.12.1</b>	Expérience dans le secteur de la TI.	60		
<b>C.5.15.2</b>	Expérience de la recommandation, de la conception et de l'élaboration d'architectures à l'aide de technologies et d'outils conçus expressément pour n-Tier, Web Services (WSDL et REST), XML Schemas et Message Queuing.	48		
<b>C.5.15.3</b>	Expérience de la conception de modèles de bases de données relationnelle et objet.	36		
<b>C.5.15.4</b>	Expérience de la préparation de cartes routières en architecture logicielle et d'une documentation détaillée des solutions proposées.	24		
<b>C.5.15.5</b>	Expérience de la définition d'une architecture conçue expressément pour WebSphere Application Server 7, Java EE 5 et Oracle Database 11g ou leurs versions supérieures respectives.	24		
<b>C.5.15.6</b>	Expérience de la préparation de documents d'analyse coûts-avantages et de solutions possibles en fonction des besoins des systèmes et des activités.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		204		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.16 A.3 Programmeur-analyste de la PRO – PeopleSoft, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.16.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.16.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.16.3	Expérience de la programmation dans un environnement PeopleCode et/ou PeopleTools 8.x.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		108		

**C.5.17 A.3 Programmeur-analyste de la PRO – SAP, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.17.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.17.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.17.3	Expérience de SAP Financials Reporting.	24		
C.5.17.4	Expérience de la conversion en SAP de systèmes financiers existants d'entreprise.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		132		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.18 A.7 Programmeur-analyste – C++, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.18.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.18.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.18.3	Expérience de la programmation en langage C/C++.	24		
C.5.18.4	Expérience de PERL.	12		
C.5.18.5	Expérience de PL/SQL.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		132		

**C.5.19 A.7 Programmeur-analyste – Cognos, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.19.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.19.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.19.3	Expérience de Cognos Framework Manager.	24		
C.5.19.4	Expérience de Cognos BI Administration.	12		
C.5.19.5	Expérience de Cognos Report Author/Studio.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		132		

ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016

PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

C.5.20 A .7 Programmeur-analyste – PowerBuilder, niveau 1

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.20.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.20.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.20.3	Expérience de la programmation en PowerBuilder 10.5 (ou version supérieure).	24		
C.5.20.4	Expérience de PL/SQL.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		120		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.21 A.7 Programmeur-analyste – PowerBuilder, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.21.1	Expérience dans le secteur de la TI.	60		
C.5.21.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	60		
C.5.21.3	Expérience de la programmation en PowerBuilder 10.5 (ou version supérieure).	36		
C.5.21.4	Expérience de PL/SQL.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		180		

**C.5.22 A.7 Programmeur-analyste – Microsoft .NET, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.22.1	Expérience dans le secteur de la TI.	36		
C.5.22.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.22.3	Expérience du travail avec Microsoft C # version 3 ou supérieure et Microsoft SQL Server version 2008 ou supérieure.	24		
C.5.22.4	Expérience de Microsoft IIS version <b>7.0</b> ou supérieure.	24		
C.5.22.5	Expérience de Microsoft Visual Studio version <b>2012</b> ou supérieure.	24		
C.5.22.6	Expérience de Microsoft Dynamics CRM version 2013 ou supérieure.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		156		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.23 A.7 Programmeur-analyste – Microsoft.NET, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.23.1	Expérience dans le secteur de la TI.	60		
C.5.23.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	60		
C.5.23.3	Expérience du travail avec Microsoft C # version 3 ou supérieure et Microsoft SQL Server version 2008 ou supérieure.	48		
C.5.23.4	Expérience de Microsoft IIS version <b>7.0</b> ou supérieure.	36		
C.5.23.5	Expérience de Microsoft Visual Studio version <b>2012</b> ou supérieure.	36		
C.5.23.6	Expérience de Microsoft Dynamics CRM version 2013 ou supérieure.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		252		

**C.5.24 A.7 Programmeur-analyste – PL/SQL, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.24.1	Expérience dans le secteur de la TI.	60		
C.5.24.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	60		
C.5.24.3	Expérience de l'utilisation de schémas logiques et physiques de base de données.	36		
C.5.24.4	Expérience de PL/SQL.	24		
C.5.24.5	Expérience de la programmation logicielle ETL.	36		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		216		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.25 A.11 Testeur – bilingue, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.25.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.25.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	24		
C.5.25.3	Expérience dans l'utilisation d'outils/de solutions d'essai dans un environnement de test de logiciels.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		96		

**C.5.26 A.11 Testeur – bilingue, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.26.1	Expérience dans le secteur de la TI.	60		
C.5.26.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans l'environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.26.3	Expérience dans l'utilisation d'outils/de solutions d'essai dans un environnement de test de logiciels.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		120		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.27 A.12 Architecte Web, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.27.1	Expérience dans le secteur du développement Web.	24		
C.5.27.2	Expérience en modélisation architecturale pour une cohérence assurée de conception (facilité d'utilisation), en évaluation d'incidence, en sélection de technologies et en essais unitaires.	24		
C.5.27.3	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	24		
C.5.27.4	Expérience dans l'utilisation de ColdFusion, SQL Server, HTML, CSS et jQuery.	24		
C.5.27.5	Expérience des normes Web du gouvernement du Canada.	6		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		102		

**C.5.28 5.6 A.12 Architecte Web, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.28.1	Expérience dans le secteur du développement Web.	60		
C.5.28.2	Expérience en modélisation architecturale pour une cohérence assurée de conception (facilité d'utilisation), en évaluation d'incidence, en sélection de technologies et en essais unitaires.	60		
C.5.28.3	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	60		
C.5.28.4	Expérience dans l'utilisation de ColdFusion, SQL Server, HTML, CSS et jQuery.	60		
C.5.28.5	Expérience des normes Web du gouvernement du Canada.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		252		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.29 A.15 Concepteur graphique Web, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.29.1	Expérience dans le secteur de la conception Web.	24		
C.5.29.2	Expérience de Photoshop, Illustrator et Indesign d'Adobe.	24		
C.5.29.3	Expérience de HTML, CSS et jQuery.	24		
C.5.29.4	Expérience des normes Web du gouvernement du Canada.	6		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		78		

**C.5.30 A.15 Concepteur graphique Web, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.30.1	Expérience dans le secteur de la conception Web.	60		
C.5.30.2	Expérience de Photoshop, Illustrator et Indesign d'Adobe.	60		
C.5.30.3	Expérience de HTML, CSS et jQuery.	60		
C.5.30.4	Expérience des normes Web du gouvernement du Canada.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		192		

ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016

PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

C.5.31 A.16 Expert-conseil en contenu multimédia sur le Web, niveau 1

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.31.1	Expérience en production multimédia.	24		
C.5.31.2	Expérience d'Articulate Storyline, Camtasia et Photoshop, Illustrator et Premiere d'Adobe.	24		
C.5.31.3	Expérience de HTML, CSS et XML.	24		
C.5.31.4	Expérience des normes Web du gouvernement du Canada.	6		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		78		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.32 B.1 Analyste des activités – bilingue, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.32.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.32.2	Expérience dans l'élaboration, la mise à jour et la facilitation de la collecte de spécifications fonctionnelles.	24		
C.5.32.3	Expérience des tests de développement de logiciels.	24		
C.5.32.4	Expérience dans la présentation et la démonstration d'applications logicielles aux groupes de clients concernés.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		108		

**C.5.33 B.1 Analyste des activités – bilingue, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.33.1	Expérience dans le secteur de la TI.	60		
C.5.33.2	Expérience dans l'élaboration, la mise à jour et la facilitation de la collecte de spécifications fonctionnelles.	60		
C.5.33.3	Expérience des tests de développement de logiciels.	24		
C.5.33.4	Expérience dans la présentation et la démonstration d'applications logicielles aux groupes de clients concernés.	60		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		204		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.34 B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels, niveau 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.34.1	Expérience dans le secteur de la TI.	60		
C.5.34.2	Expérience des projets de restructuration de processus opérationnels au gouvernement.	120		
C.5.34.3	Expérience des projets d'automatisation de processus par l'utilisation de documents électroniques avec les techniques de collecte et d'exploration de données.	120		
C.5.34.4	Expérience des projets à l'aide d'Adobe Experience Manager (AEM) / LiveCycle comme serveur en gestion des processus.	60		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		360		

**C.5.35 B.14 Rédacteur technique, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.35.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.35.2	Expérience dans la création de diagrammes en langage UML et/ou de diagrammes de cas d'utilisation.	24		
C.5.35.3	Expérience dans la conception de la mise en page de manuels à l'aide de logiciels de traitement de texte, d'édition et de graphisme.	24		
C.5.35.4	Expérience des normes Web du gouvernement du Canada.	12		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		108		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.36 I.4 Modélisateur de base de données – Oracle, niveau 1**

**Nom :** \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.36.1	Expérience dans le secteur de la TI.	48		
C.5.36.2	Expérience dans l'utilisation d'architectures, de technologies et d'outils client/serveur ou Web dans un environnement UNIX ou serveur Microsoft Windows.	36		
C.5.36.3	Expérience dans la conception, l'élaboration et la mise à jour de modèles logiques de données.	24		
C.5.36.4	Expérience de la transformation de données d'entreprise dans un environnement d'entrepôt de données.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		132		

**C.5.37 P.6 Administrateur de projets, niveau 1**

**Nom :** \_\_\_\_\_

Critères	Exigence cotée pour la ressource proposée	Pointage maximal	Mois déclarés	Référence/ Justification
C.5.37.1	Expérience en administration de projets.	24		
C.5.37.2	Expérience de Microsoft Project et de l'ensemble de produits Microsoft Office.	24		
C.5.37.3	Expérience des politiques, des procédures et des lignes directrices du gouvernement du Canada.	24		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		72		

**ANNEXE F – RÉVISÉE le 27 janvier 2016**

**PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**C.5.38 P.7 Coordonnateur de projets, niveau 1**

Nom : \_\_\_\_\_

<b>Critères</b>	<b>Exigence cotée pour la ressource proposée</b>	<b>Pointage maximal</b>	<b>Mois déclarés</b>	<b>Référence/ Justification</b>
<b>C.5.38.1</b>	Expérience dans le secteur des communications et le secteur Web.	18		
<b>C.5.38.2</b>	Expérience de l'aide aux gestionnaires de projets, de la mise à jour de la documentation de projets et de la rédaction de rapports d'étape et de pièces de correspondance.	18		
<b>C.5.38.3</b>	Expérience de la communication avec les gestionnaires de projets, les développeurs, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finals.	18		
<b>C.5.38.4</b>	Expérience de Microsoft Office Suite.	18		
<b>POINTAGE MAXIMAL TOTAL</b>		72		